



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – DION Michel – HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2013**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à André LE THOER

Date de convocation : 8 février 2013

Monsieur Yves ROBIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire et doit permettre au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif.
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Commune.

Monsieur Le Maire présente le document remis aux conseillers en présentant successivement :

- L'environnement général et ses enjeux sur les finances locales notamment la modification des compétences des intercommunalités envisagées et la réduction des dotations d'Etat à compter de 2013 et 2014.

- La poursuite des projets communaux tout en conservant des finances saines avec une capacité d'autofinancement de la commune en croissance et des ratios d'endettement en diminution.

- La présentation des grandes orientations du budget 2013 :

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune.

En matière d'investissements, la construction de l'ALSH et de la salle de combat mobiliseront une bonne partie des crédits. En matière de voirie communale, 800 000 € environ seront inscrits notamment avec la réfection de la rue de Kerfeunten. Les travaux de mise en accessibilité de la mairie seront également prévus ainsi que des acquisitions foncières.

Monsieur LE THOER indique qu'à la page 7, un emprunt a été réalisé mais le taux n'a pas été communiqué ainsi que la durée.

Monsieur Le Maire lui répond que ces informations seront notées sur le compte rendu.

Monsieur LE THOER fait remarquer que la barrière pour l'accès au port de Trévignon a fait l'objet d'une prise en charge par le budget général.

Monsieur Le Maire confirme car les finances du port ne pouvaient pas supporter cette dépense et qu'elle relève tout autant de la police générale que de la responsabilité du port. Ce montage a été réalisé avec l'accord du Trésorier Public.

Monsieur LE THOER souligne qu'il existe une différence entre les chiffres présentés ici concernant le port de Pouldohan et ceux communiqués en conseil portuaire. Il demande également si des travaux sont envisagés.

Monsieur DERVOUT répond que le conseil portuaire a été informé sur la base d'un compte administratif prévisionnel. Concernant les investissements, il est nécessaire de provisionner pour la réfection de la cale qui sera à envisager à court terme.

Madame BENARD demande s'il y a un projet en cours concernant l'ancienne maison LE GOFF.

Monsieur Le Maire répond que dans le cadre de l'étude sur le transfert de la bibliothèque, la question sera posée au cabinet d'études sur la faisabilité technique et financière d'un déplacement à cet endroit ou s'il est plus pertinent ailleurs.

Il précise que concernant l'accès extérieur de la mairie, les travaux pour la mairie et la poste sont estimés à 70 000 € environ.

Madame BENARD demande si les acquisitions foncières concernent des projets précis ?

Monsieur Le Maire répond que pour le moment, il n'y a rien de précis.

Pour ce qui concerne le matériel de transport, pourquoi la somme de 120 000 € est-elle envisagée alors qu'habituellement, elle est de 100 000 € ?

Monsieur Le Maire précise que l'acquisition d'un camion est envisagée ainsi qu'une machine à peinture, ce qui représente des investissements importants.

Il ajoute que la rénovation du parc permet de faire diminuer de façon conséquente les dépenses d'entretien.

Madame LE GUILLOU demande si la commune est en possession de devis pour le mobilier de l'ALSH.

Monsieur Le Maire répond que des marchés publics vont être lancés et que l'enveloppe comprend également les jeux extérieurs d'aménagement pour la cour.

Monsieur LE THOER demande si des travaux sur le terrain de football ont été envisagés.

Monsieur Le Maire indique que des opérations de drainage vont être chiffrées.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 février 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130221-DE1315021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

Publication : 22/02/2013